

## Lignes directrices institutionnelles de Prolinnova 16 :

### **Diligence raisonnable pour la sous-traitance des organisations partenaires des Plateforme Pays (PPs) pour la mise en œuvre des projets multi-PP de Prolinnova**

Les lignes directrices institutionnelles de Prolinnova 13 décrivent le processus à suivre pour sélectionner une organisation hôte pour une Plateforme Pays (PP). Dans le contexte de Prolinnova, une organisation hôte est une entité qui appartient au réseau national des parties prenantes de Prolinnova et qui est disposée à fournir des services administratifs et financiers à la PP. Elle gère les fonds et les actifs pour les activités de la PP sous l'égide de Prolinnova, mais les décisions importantes de la PP sur les questions financières et administratives sont prises par le Groupe/Noyau de Travail de la PP et approuvées par son Comité National de Pilotage (CNP).

En outre, les organisations de la PP sont de plus en plus souvent appelées à gérer des contrats de projets multi-PP avec des organisations donatrices au nom de Prolinnova. Dans ce cas, l'organisation hôte sélectionnée signe des contrats avec le donateur et est censée gérer les questions administratives et financières du projet. Le donateur, quant à lui, s'assure de la diligence nécessaire et vérifie les aspects organisationnels et fiscaux de la gestion de l'organisation hôte sélectionnée. L'organisation hôte de la PP sous-traite ensuite à d'autres organisations les tâches qui leur sont confiées dans le cadre du projet. Il peut s'agir d'organisations de PP situées dans sa région d'implantation ou au-delà. Par exemple, l'ONG ACDEP, l'organisation hôte de la PP du Ghana, a été porteur du contrat pour plusieurs projets avec Misereor en Allemagne et a donc été responsable de la gestion générale et de l'administration financière du projet et des différentes organisations partenaires de la PP impliquées, en Afrique Occidentale et Centrale et au-delà.

L'organisation hôte principale qui détient un contrat pour un projet multi-PP au nom de Prolinnova est responsable de la diligence raisonnable dans l'enquête sur les organisations partenaires engagées dans ce projet avant de sous-traiter les organisations pour le projet.

Toute organisation partenaire de la PP de Prolinnova (qui ne doit pas nécessairement être l'hôte de la PP) peut également demander/ou être invitée à devenir porteur d'un contrat de sous-traitance dans un projet multi-PP de Prolinnova. Une telle organisation doit remplir les conditions suivantes :

- a. L'organisation doit être une entité légalement enregistrée dans le pays avec une preuve d'enregistrement et doit fonctionner activement depuis au moins deux ans ; elle doit avoir un conseil de surveillance indépendant qui supervise/gouverne activement l'organisation ;
- b. L'organisation doit avoir la capacité de gestion et de personnel nécessaire pour gérer le projet donné. L'organisation doit disposer d'une politique en matière de conflits d'intérêts et veiller à ce que chaque membre du personnel signe un formulaire de déclaration de conflits d'intérêts afin d'éviter et/ou de divulguer tout conflit potentiel. L'organisation doit également disposer d'une politique de diversité sur le lieu de travail, intégrée à la politique des ressources humaines, qui tienne compte du sexe, de l'appartenance ethnique et du handicap, ainsi que de protocoles de sauvegarde. Les conditions de travail des employés doivent être guidées par la politique de ressources humaines de l'organisation, en veillant à ce qu'ils soient rémunérés aux taux du marché du pays concerné, qu'ils bénéficient de tous les avantages et qu'ils paient tous les impôts prévus par la politique gouvernementale ;

- c. Le directeur de l'organisation doit être compétent et avoir de l'expérience dans la gestion d'une organisation et dans le soutien d'activités de développement communautaire participatif de type Prolinnova. Cette personne doit avoir des antécédents irréprochables en termes de gestion des ressources humaines et financières et être respectée au sein de la communauté du développement pour son expertise professionnelle et ses relations ;
- d. L'organisation doit avoir la capacité de produire en temps utile des rapports narratifs et financiers annuels accessibles au public, un système financier transparent avec des audits annuels réalisés par un auditeur/comptable indépendant et certifié et un bilan financier irréprochable ;
- e. L'organisation doit partager les principes de Prolinnova et incarner ces principes à la fois dans sa propre identité organisationnelle et dans la mise en œuvre de ses projets ; elle doit avoir de l'expérience dans la réalisation d'activités de développement communautaire participatif de type Prolinnova, et sa direction doit être consciente des principes et des approches de Prolinnova, les soutenir et s'y ouvrir ; cela implique également un engagement en faveur de l'apprentissage adaptatif interne à l'organisation et des processus d'autoréflexion contribuant à ce processus d'apprentissage en vue d'une gestion inclusive et adaptative.
- f. L'organisation doit promouvoir des approches et des activités qui ne sont pas en contradiction avec les concepts d'agroécologie et de gestion durable des ressources naturelles, les approches participatives et les questions de genre de Prolinnova ; elle doit opérer au niveau des communautés à la base, en particulier dans des projets concernant les paysans/petits exploitants familiaux, l'équité entre les sexes et les préoccupations environnementales ;
- g. L'organisation doit disposer d'un espace de bureau avec des installations Internet et téléphoniques fiables pour permettre la communication avec le partenaire responsable du projet, les autres partenaires du projet et le réseau Prolinnova dans son ensemble ;
- h. L'organisation doit être disposée à contribuer au budget du réseau, au moins en nature, et à rechercher des moyens créatifs de financer le travail de Prolinnova ;
- i. L'organisation doit être disposée à fournir des référents qui peuvent se porter garants de sa crédibilité et à se soumettre à la diligence requise par le Groupe de Supervision de Prolinnova (POG en anglais).